

=VERS DES DISCIPLINES ARTISTIQUES CREATIVES FORTES EN EUROPE=

Document d'orientation de l'Association Européenne des Conservatoires (AEC) et de la European League of Institutes of the Arts (ELIA, Ligue Européenne des Instituts d'Art)

L'Association Européenne des Conservatoires (AEC) et la Ligue Européenne des Instituts d'Art (ELIA), représentant plus de 600 établissements européens d'enseignement supérieur des arts et de la musique, avec plus de 400,000 étudiants chaque année dans les 1^{er}, 2^e et 3^e cycles d'études, se sont activement appliquées à la mise en place des objectifs définis par les ministres européens de l'éducation dans le cadre du processus de Bologne. Cela s'est fait en collaboration avec des réseaux et des organismes européens de l'enseignement supérieur, comme l'EUA et l'EURASHE.

L'enseignement supérieur des arts et de la musique est dispensé par plus d'un millier d'établissements à travers l'Europe, comprenant des académies spécialisées telles que des conservatoires, écoles des beaux-arts, *Academie di Belle Arti*, ainsi que des départements et facultés d'universités, de *Hochschulen* et *Hogeschoolen* avec ou sans statut universitaire, ainsi que des écoles d'art privées. Ces établissements proposent un enseignement spécialisé en architecture, en danse, en design, en beaux-arts, en arts des médias, en musique et en art dramatique à un niveau supérieur caractérisé par les quatre éléments interdépendants - la production du savoir, sa transmission, sa diffusion, et son utilisation dans l'innovation technologique - décrits par l'Association Européenne de l'Université (EUA) comme nécessaires à un rôle central dans le développement de la société européenne du savoir.

Ces dernières années, l'ELIA et l'AEC, par leur collaboration avec les Réseaux thématiques ERASMUS pour les arts *inter}artes* et pour la musique *Polifonia*, ainsi que d'autres projets européens dans le cadre des programmes SOCRATES et ERASMUS MUNDUS, ont acquis une importante connaissance et expérience des questions concernant Bologne. Cette expérience nous permet maintenant d'intervenir en tant que références européennes de l'enseignement supérieur des arts et de la musique, et de proposer des services et des conseils professionnels aux établissements d'enseignement supérieur artistique, aux ministres de l'éducation, à la Commission européenne et autres parties prenantes dans les domaines suivants :

Cadres de qualification par secteur

Des outils de référence pour la formation transnationale tout au long de la vie visant à garantir la comparabilité et une plus grande transparence ont été élaborés pour les arts et la musique, ce qui offre également au grand public une meilleure accessibilité à l'information sur ces disciplines. Ces outils consistent en des descripteurs, des objectifs pédagogiques et des compétences au niveau licence, maîtrise et doctorat de musique, de danse, de design, de beaux-arts et de théâtre sur le modèle du Tuning. D'autre part, des *Dossiers Bologne* adaptés à chaque discipline ont été élaborés, comprenant un dictionnaire/glossaire des termes, des guides, des manuels et des documents de référence¹.

Assurance qualité et amélioration de la qualité

Nous avons élaboré, pour les arts et la musique, des critères, des procédures et des conseils pour l'évaluation des pairs dans chaque discipline. Une équipe d'experts éprouvés a également été créée.

Recherche et programmes doctoraux

Nous avons produit un synopsis comparatif des programmes doctoraux et des pratiques de recherches à travers toute l'Europe ; nous avons aussi établis des profils nationaux pour le secteur de la recherche ; un panel d'experts a été crée ; des exemples de bonnes pratiques ont été identifiés et diffusés.

Développement de la pratique professionnelle

Des exemples de bonne pratique en Europe dans la préparation des étudiants à la vie professionnelle ainsi qu'un système pilote de suivi de l'évolution professionnelle des étudiants ont été réalisés ; une carte européenne des dernières tendances et des compétences nouvelles et rares dans ces professions créatives en rapide évolution a aussi été élaborée.

La dimension externe du processus de Bologne

Dans le cadre du projet d'ERASMUS MUNDUS « *Mundus Musicalis* », nous explorons, dans une démarche propre à notre discipline, la coopération mondiale accrue et le renforcement de l'attrait pour l'enseignement musical supérieur européen.

Dans toute l'Europe, la mise en œuvre de *Bologne* facilite la révision et la refonte des cours et des cursus artistiques et musicaux, ce qui permet aux enseignants de répondre aux besoins en évolution des étudiants, du marché du travail et des sociétés dans lesquelles nous vivons. Elle procure également variété et flexibilité dans l'élaboration des cours et encourage l'innovation au sein d'un cadre de travail donné. Ce processus laisse toute liberté pour enrichir et diversifier l'enseignement supérieur des arts ; il souligne également la contribution importante que les diplômés de ces disciplines apportent à l'industrie, au commerce, à la culture et à la société.

Le secteur des industries créatives s'étend au niveau international à une vitesse supérieure au reste de l'économie industrielle et commerciale en Europe. La demande croissante de communication dans toutes ses manifestations, les progrès technologiques rapides et l'intérêt grandissant du public pour les arts et les médias contribuent ensemble à une demande accrue d'éducation dans les disciplines associées à ces activités². Les diplômés des disciplines artistiques ont démontré qu'ils sont pourvus des compétences et connaissances appropriées pour fonctionner efficacement sur le marché du travail. Ils font notamment preuve de ressource, d'esprit d'entreprise, et de capacité à entreprendre des activités nouvelles et innovantes.

En prenant ces réussites comme point de départ, nous invitons les ministres :

1. A reconnaître l'enseignement supérieur des arts et de la musique des 1^{er}, 2^e et 3^e cycle dans tous les pays signataires de Bologne et à résoudre les problèmes persistant dans certains pays où les 2^e et 3^e cycles ne sont pas encore établis pour nos secteurs.
2. A reconnaître le développement et la recherche artistique accomplis dans l'enseignement supérieur des arts et de la musique comme étant d'un niveau équivalent à d'autres disciplines de l'enseignement supérieur et contribuant pleinement à l'Espace Européen de la Recherche.
3. A mettre une forte emphase sur la diversité culturelle et la pratique artistique, tout en soutenant le besoin d'une plus grande transparence et d'une meilleure lisibilité des qualifications en tant que plate-forme pour un Espace Européen de l'Enseignement Supérieur plus fort et plus diversifié.

4. A s'engager dans une démarche plus spécifique à chaque discipline lors des prochaines étapes du processus de Bologne, afin de garantir la mise en œuvre des principes de Bologne à tous les niveaux institutionnels. En conséquence, à envisager l'organisation d'un séminaire *Bologne* officiel sur l'enseignement supérieur des arts et de la musique en 2008-2009 en collaboration avec les associations européennes concernées.
5. A reconnaître et utiliser l'expérience et la connaissance accumulées dans le domaine de l'assurance et de l'amélioration de la qualité.
6. A utiliser les outils réalisés (descripteurs, objectifs pédagogiques, compétences, etc.) pour l'établissement de cadres nationaux et européens des qualifications par secteur.
7. A investir pleinement dans un enseignement artistique et musical supérieur moderne et bien pourvu, afin de maintenir et de développer plus avant ses qualités uniques dans une société et une économie de plus en plus numériques.

¹ Cf. www.bologna-and-music.org et www.inter-artes.org pour plus d'information sur ces publications

² 'Study on the Economy of Culture in Europe' – étude DG EAC 03/05 réalisée par le partenariat KEA European Affairs, Media Group (Ecole d'Economie de Turku) et la MKW Wirtschaftsforschung GmbH (septembre 2006).